

Charte d'engagement pour l'**accessibilité** des formations aux personnes en situation de handicap



France Formation Académie s'engage en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances.

Convaincus que la formation professionnelle est un levier essentiel d'insertion et d'évolution pour toutes et tous, nous affirmons notre volonté de rendre nos actions de formation accessibles aux personnes en situation de handicap.

Cette charte formalise nos engagements, nos pratiques et les moyens mis en œuvre pour garantir un accès effectif, équitable et digne à l'ensemble de nos prestations de formation, quelles que soient la nature ou la forme du handicap de nos apprenants.

Champ d'application

La présente charte s'applique à l'ensemble des personnes en situation de handicap souhaitant accéder à nos formations, qu'elles soient :

- Apprenants en cours de formation (salariés, demandeurs d'emploi, particuliers)
- Candidats en phase d'orientation ou de positionnement
- Prospects lors de la demande d'information ou d'inscription

Elle concerne tous les types de handicap reconnus par la loi du 11 février 2005 : moteur, sensoriel (visuel, auditif), psychique, cognitif, mental, maladies invalidantes et polyhandicap.

Nos engagements

Accueil et information

Nous nous engageons à :

- Informer clairement sur notre site internet, nos supports de communication et nos catalogues de formation de l'existence d'une référente handicap et des modalités pour la contacter
- Répondre à toute demande d'information relative à l'accessibilité dans un délai de 5 jours ouvrés
- Proposer un entretien individuel et confidentiel à toute personne souhaitant aborder sa situation de handicap avant l'entrée en formation ou pendant la formation
- Garantir la confidentialité des informations partagées par les apprenants concernant leur situation de handicap

Accompagnement personnalisé

Nous nous engageons à :

- Désigner et former un Référent Handicap, interlocuteur privilégié pour toute question liée à l'accessibilité des formations
- Réaliser, en lien avec l'apprenant et si nécessaire les organismes compétents, un diagnostic des besoins spécifiques avant l'entrée en formation
- Définir, le cas échéant, les aménagements nécessaires pour assurer le suivi optimal de la formation
- Assurer un suivi régulier tout au long du parcours et ajuster les aménagements si la situation évolue

Sensibilisation des équipes

Nous nous engageons à :

- Former l'ensemble des collaborateurs (équipe pédagogique, administratif, direction) aux enjeux du handicap et à l'accueil bienveillant des personnes concernées
- Sensibiliser les formateurs aux adaptations pédagogiques possibles et à la posture inclusive
- Favoriser une culture interne de non-discrimination et de bienveillance



Adaptation des modalités pédagogiques

En fonction des besoins identifiés, nous pouvons notamment mobiliser :

- L'adaptation des supports de formation (police adaptée, contrastes, versions audio, documents en FALC — Facile À Lire et à Comprendre)
- L'aménagement du rythme et de la durée des sessions
- L'organisation d'un tutorat renforcé ou d'un accompagnement par un pair
- Le recours à des outils numériques accessibles et à des technologies d'assistance
- La formation à distance ou en format hybride selon les besoins de mobilité
- Le recours à un interprète en langue des signes française (LSF) ou à un preneur de notes

Accessibilité des locaux et des outils

Pour les formations en présentiel, nous veillons à :

- Vérifier l'accessibilité physique des lieux de formation (accès PMR, sanitaires adaptés, signalétique) et, le cas échéant, rechercher des solutions alternatives
- Informer les apprenants en amont des conditions d'accessibilité des locaux mobiliser des salles de formation adaptées, en coordination avec les prestataires de locaux si nécessaire

Pour les formations à distance, nous nous assurons de :

- La compatibilité de nos outils numériques avec les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, claviers adaptés...)
- La mise à disposition de supports téléchargeables et lisibles hors connexion

Mobilisation des ressources et partenariats

Nous nous engageons à :

- Orienter les apprenants vers les dispositifs de financement et d'aide existants (AGEFIPH, FIPHFP, aides à la compensation...)
- Travailler en réseau avec Cap Emploi, les MDPH, les ESAT et tout organisme susceptible d'apporter une réponse complémentaire
- Tenir à jour une liste de ressources et partenaires spécialisés

Rôle et missions du Référent Handicap

Accueil & orientation : Premier point de contact pour toute question liée au handicap, orientation vers les ressources adaptées.

Diagnostic des besoins : Analyse de la situation de chaque apprenant et identification des aménagements nécessaires.

Coordination interne : Lien avec les formateurs, l'équipe administrative et la direction pour la mise en œuvre des adaptations.

Partenariats externes : Relations avec les organismes spécialisés (MDPH, Cap Emploi, AGEFIPH, FIPHFP...).

Suivi & évaluation : Suivi du parcours de l'apprenant, évaluation de l'efficacité des aménagements et ajustements.

Veille réglementaire : Maintien à jour des connaissances sur le cadre légal et les bonnes pratiques.

Amélioration continue : Participation à l'analyse annuelle des pratiques et à la mise à jour de cette charte.

Votre Référent Handicap

Pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations, à un besoin d'aménagement ou simplement pour échanger sur votre situation, notre Référent Handicap est votre interlocuteur privilégié. Le premier échange est confidentiel et vous n'êtes pas tenu-e de justifier votre situation.

Mathilde AILLOUD

rp@franceformationacademie.fr

06 16 81 37 82

Contacts et ressources utiles

AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées	agefiph.fr
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	fiphfp.fr
Cap Emploi	Réseau de conseil et placement des travailleurs handicapés	capemploi.net
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées (instruction RQTH et aides)	mdph locale
Défenseur des droits	Recours en cas de discrimination	defenseurdesdroits.fr 09 69 39 00 00
Hanploi	Portail emploi dédié aux personnes handicapées	hanploi.com



Procédure d'accès aux aménagements

La démarche de demande d'aménagement peut être initiée à tout moment du parcours (avant l'entrée en formation, en cours de formation).

- 1) Prise de contact :** L'apprenant prend contact avec la référente handicap par email, téléphone ou en présentiel. La confidentialité est garantie dès le premier échange.
- 2) Entretien individuel :** Un entretien est organisé dans les meilleurs délais pour évaluer les besoins. L'apprenant n'est pas tenu de produire un justificatif médical mais peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou tout autre document.
- 3) Définition des aménagements nécessaires :** La définition des aménagements nécessaires est co-construite avec l'apprenant et formalisée dans une fiche de suivi individuel PSH.
- 4) Mise en œuvre et suivi :** Les aménagements sont mis en place avant le début de la formation. Un point de suivi est réalisé en fin de formation ou à tout autre moment à la demande de l'apprenant.

Évaluation et amélioration continue

Dans le cadre de notre démarche Qualiopi, nous mesurons l'efficacité de nos actions par :

- Le suivi annuel du nombre de personnes en situation de handicap accompagnées
- L'évaluation de la satisfaction des apprenants concernés
- L'analyse des aménagements mis en place et de leur pertinence
- La révision annuelle de cette charte pour intégrer les retours d'expérience et les évolutions réglementaires

Les résultats de cette évaluation alimentent notre démarche d'amélioration continue conformément aux exigences du référentiel Qualiopi.



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories suivantes :
Action de formation

Traitement des réclamations

Toute personne en situation de handicap estimant que ses droits n'ont pas été respectés peut adresser une réclamation :

- Au Référent Handicap à rp@franceformationacademie.fr
- A la Direction de France Formation Académie si la réclamation concerne le Référent lui-même à contact@franceformationacademie.fr

Nous vous recommandons de formuler votre réclamation par écrit et de la décrire le plus précisément possible (faits, dates, personnes concernées si pertinent), afin de faciliter son traitement.

À réception de votre réclamation :

- Un accusé de réception vous est adressé dans un délai de 48h ouvrées.
- Votre réclamation sera examinée par le Référent Handicap ou la Direction de France Formation Académie dans un délai de 5 jours ouvrés. La personne qui analysera votre réclamation peut, si nécessaire, vous recontacter pour obtenir des précisions.
- Une réponse motivée vous sera apportée dans un délai de 15 jour ouvrés à compter de la réception de votre réclamation, indiquant les suites données et, le cas échéant, les actions correctives mises en œuvre.

Toute réclamation fait l'objet d'un enregistrement et d'un suivi interne, conformément aux exigences de notre certification Qualiopi.

Contact :

Téléphone : 04 85 58 07 90

Email : contact@franceformationacademie.fr

Site web : franceformationacademie.fr